

Énergies renouvelables : 3e source d'énergie primaire consommée en 2024

Publié le 3 octobre 2025

🕒 3 minutes

Par : La Rédaction (<https://www.vie-publique.fr/auteur/18466-la-redaction>)

Hydraulique, photovoltaïque, biomasse... En progression constante ces dix dernières années, les énergies renouvelables constituent désormais la troisième source d'énergie primaire en France en 2024, selon le ministère de la transition écologique. Leur développement doit s'accélérer pour atteindre les objectifs nationaux et européens pour 2030.

Le Service des données et études statistiques (SDES) du ministère (<https://www.vie-publique.fr/#>) de la transition écologique a publié, le 29 septembre 2025, les chiffres-clés des énergies renouvelables en France (<https://www.vie-publique.frhttps://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-energies-renouvelables/fr/avant-propos>) pour l'année 2024.

Hausse de la production d'énergies renouvelables

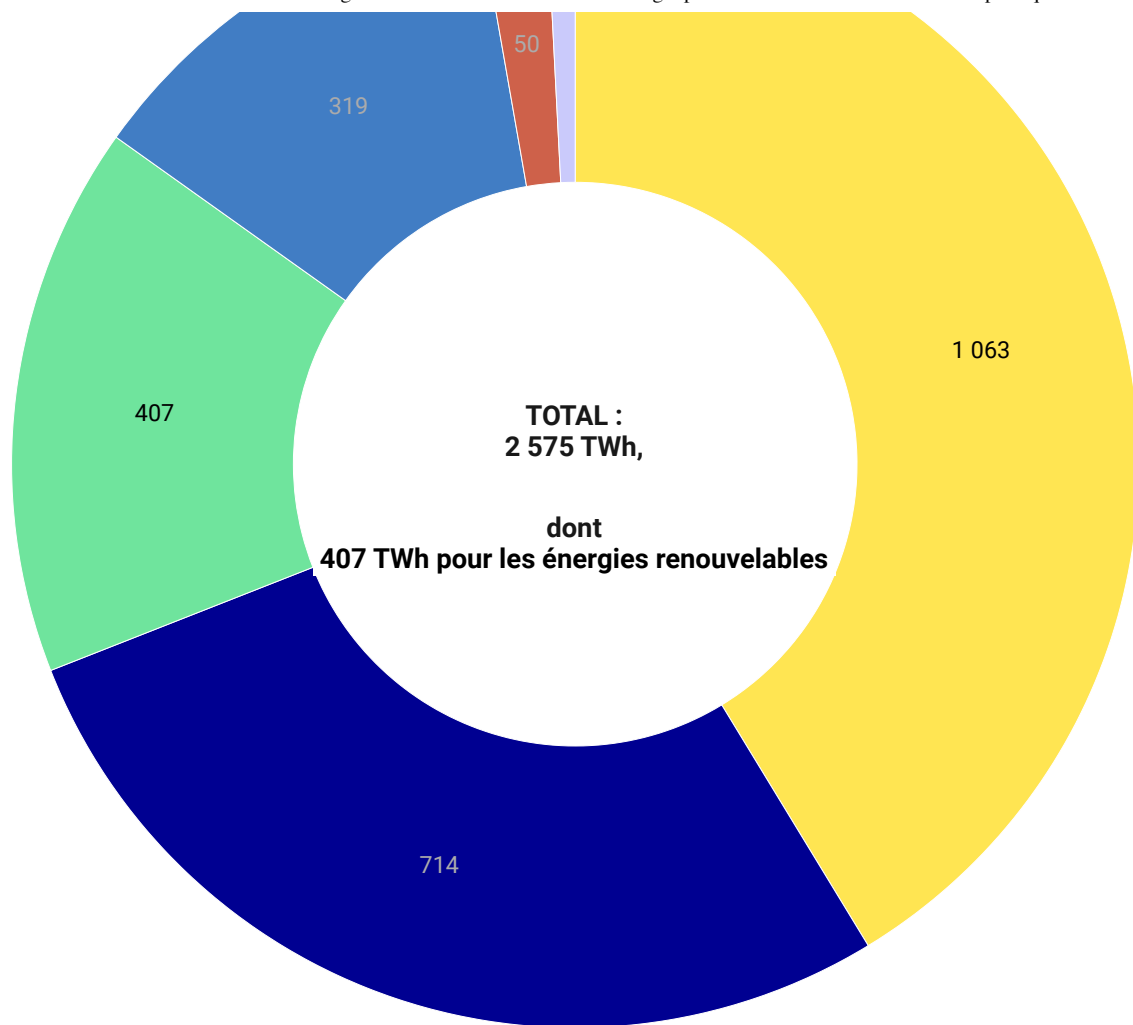
En dix ans, la **part des énergies renouvelables** dans le bouquet énergétique de la France a augmenté de près de 6 points, passant de 9,6% en 2012 à **15,8% en 2024**. Ces modes d'énergie représentent désormais la **troisième source d'énergie primaire consommée en France**, derrière le nucléaire et les produits pétroliers, mais devant le gaz naturel.

Consommation d'énergie primaire par type d'énergie en 2024

En TWh

- Nucléaire
- Produits pétroliers
- Énergies renouvelables
- Gaz naturel
- Charbon
- Déchets non renouvelables





Note : données provisoires.

Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: [SDES, Bilan de l'énergie](#) • [Télécharger les données](#) • Créé avec [Datawrapper](#)

La production primaire (à partir de sources naturelles) d'énergies renouvelables en France a presque doublé entre 2007 (196 TWh) et 2024 (381 TWh). Cette évolution est liée au "fort développement de l'éolien, du photovoltaïque, des pompes à chaleur et du biogaz" qui représentent **38% de la production primaire d'énergies renouvelables en 2024** (contre 8 % de la production primaire d'énergies renouvelables en France en 2007). Les principales filières, le bois-énergie et l'hydraulique, ont vu leur part diminuer de manière significative (49% en 2024 contre 77% en 2005).

Entre 2023 et 2024, la production globale des renouvelables a augmenté de 3,5% portée par :

- les énergies renouvelables électriques, notamment hydraulique (+26,8%), biogaz (+10,3%) et photovoltaïque (+8,3%) ;
- les conditions météorologiques favorables (pluviométrie et ensoleillement).

À l'inverse, la **production primaire de l'éolien a diminué cette année de 8,3%** (conditions de vent moins favorables qu'en 2023).

En bref

Énergies renouvelables : 3e source d'énergie primaire consommée en 2023 [\(https://www.vie-publique.fr/en-bref/295285-energies-renouvelables-la-france-publie-son-bilan-2023\)](https://www.vie-publique.fr/en-bref/295285-energies-renouvelables-la-france-publie-son-bilan-2023)

5 septembre 2024

Des efforts à poursuivre pour atteindre les objectifs 2030

La France a atteint une part de **23% d'énergies renouvelables dans sa consommation finale brute d'énergie** (CFBE) en 2024, c'est-à-dire la somme de la consommation finale d'énergie (consommée par les ménages, les industriels et les agriculteurs), des pertes de réseau et de l'électricité ou chaleur consommées par la branche énergie pour produire de l'électricité ou de la chaleur. En matière de CFBE, la France se situe à la 15^e place des 27 pays de l'Union européenne (UE), devant l'Allemagne.

Le territoire est aussi le deuxième producteur primaire d'énergies renouvelables en Europe, derrière l'Allemagne, premier pour les pompes à chaleur et deuxième pour l'hydroélectricité, la biomasse solide, la géothermie et les déchets ménagers renouvelables, souligne l'étude.

Toutefois, les objectifs nationaux et européens sont loin d'être atteints :

- **la loi énergie-climat** [\(https://www.vie-publique.fr/loi/23814-loi-energie-et-climat-du-8-novembre-2019\)](https://www.vie-publique.fr/loi/23814-loi-energie-et-climat-du-8-novembre-2019) **de 2019 prévoit 33% de CFBE d'ici 2030 ;**
- **la directive européenne RED III, entrée en vigueur en novembre 2023, a porté à 42,5% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de l'UE d'ici 2030.**

La prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie [\(https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/272880-strategie-energetique-quoi-servent-la-ppe-et-la-snbc\)](https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/272880-strategie-energetique-quoi-servent-la-ppe-et-la-snbc) (PPE), en cours d'actualisation, devra donc établir des trajectoires pour aider la France à atteindre ces nouveaux objectifs européens.

En bref

Production de biogaz : les interrogations de la Cour des comptes sur l'avenir de la filière [\(https://www.vie-publique.fr/en-bref/297607-biogaz-quel-avenir-pour-la-filiere\)](https://www.vie-publique.fr/en-bref/297607-biogaz-quel-avenir-pour-la-filiere)

13 mars 2025

